



DUREE DE LA MISE A DISPOSITION

Date de début =

Date de fin =

Ou (uniquement si la durée ne peut être précisée car la durée de la tâche à réaliser ne peut pas être connue)

Date de début =

Dans ce cas, préciser la tâche à réaliser :

DUREE DU TRAVAIL

Dans les deux cas, **nombre d'heures par jour** :

Les heures supplémentaires sont calculées :

à la semaine

autre :

RENOUVELLEMENT d'UNE DEMANDE DE MISE A DISPOSITION

Après réalisation d'une mission (date à date ou fin de tâche) : toute nouvelle demande de mise à disposition pour la délégation d'un salarié d'INTERMED fait l'objet d'une demande formalisée. **L'entreprise n'étant pas employeur le client ne peut pas solliciter directement un salarié d'INTERMED.**

CONCLUSION D'UN CONTRAT DE TRAVAIL AVEC LE SALARIE DELEGUE

L'embauche en direct du salarié par l'entreprise utilisatrice est possible, à l'issue du contrat de mise à disposition conclu avec INTERMED.

Dans ce cas, l'entreprise informe de façon formalisée INTERMED (téléphone, courriel, courrier...)

Dans le cadre du suivi du parcours d'insertion, l'entreprise contractante fournit à INTERMED, dans les meilleurs délais, une copie du contrat.

LICENCIEMENT ECONOMIQUE

L'entreprise certifie ne pas avoir procédé à un licenciement économique sur le poste concerné par la mise à disposition dans les six mois précédant la mise à disposition citée (*article L 5132-7 du code du travail*).

POSTES A RISQUE. TRAVAUX DANGEREUX

☞ Le poste concerné par la mise à disposition figure-t-il sur la liste établie par votre entreprise des **postes présentant des risques particuliers** pour la santé ou la sécurité de la personne mise à disposition (*article L.4154-2 du code du travail*)

Oui

Non

Si OUI, l'utilisateur s'engage à assurer au salarié mis à disposition un accueil et une formation pratique intégrant la transmission des consignes de sécurité, ainsi qu'une formation renforcée et appropriée.

☞ L'utilisateur déclare que le salarié mis à disposition ne sera pas affecté à des travaux particulièrement dangereux visés aux articles D. 4154-1 du code du travail

PENIBILITE

☞ Le salarié en MAD est-il exposé à 1 ou plusieurs facteurs de pénibilité ?

Oui Non

Si oui, lesquels ?

☞ L'utilisateur s'engage à fournir au salarié les équipements de protection nécessaires pour que celui-ci puisse intervenir en toute sécurité dans le cadre de sa mission.

Ceux-ci sont :

Dans le cadre particulier de l'épidémie de COVID - 19 :

Nous avons mis en place, de nouvelles mesures de d'hygiène et de sécurité afin de respecter les dispositions et recommandations correspondant à la situation actuelle. **Elles seront appliquées jusqu'à nouvel ordre et pourraient évoluer** en fonction des recommandations ou réglementations imposées par les autorités.

NOTRE RESPONSABILITE ET LA VOTRE SONT ENGAGEES :

☞ **En fonction des missions, nous avons remis les équipements de protection individuels (EPI) suivants au(x)/à la salarié(es) :**

- Gants ;
- Deux types de masque : un pour les déplacements et l'autre pour la réalisation de la mission ;
- Visières de protection ;
- Gel hydroalcoolique ;
- Chaussures de sécurité ;
- Blouse ou blouson.

☞ **En tant qu'utilisateur, vous vous engagez à mettre en œuvre toutes les dispositions nécessaires à la protection du/des/de la salarié(es) mis(es) à disposition :**

- Assurez-vous que les **gestes barrières et distances de sécurité puissent être ET sont appliquées** :
 - Des mesures de prévention sont prises contre la pandémie sur le poste de travail qui sera occupé par le(s)/la salarié(es) ;
 - Des mesures de prévention sont prises contre la pandémie dans les lieux communs que le(s)/la salarié(es) sera-ont amené(es) à fréquenter (vestiaires, salle de pause...) ;
 - Des mesures de prévention sont prises contre la pandémie si le(s)/la salarié(es) est/sont amené(es) à faire des déplacements dans le cadre de leur mission ;
 - Des sanitaires doivent être accessibles (ils doivent comporter au moins un point d'eau avec du savon et essuie-mains jetable) ;
 - Fournissez des EPI spécifiques si cela est nécessaire au le bon déroulement de l'intervention et formez le(s)/la salarié(es) à leurs utilisations;
 - Assurez-vous du respect par le(s)/la salarié(es) des mesures de prévention prévues.
- Attribuez dans la mesure du possible des **outils de travail individuels** ;
- **Vérifiez l'approvisionnement des consommables** permettant de respecter les consignes : matériel, gel hydro alcoolique, rouleaux de papier absorbant, sacs-poubelle, ...

Mesures spécifiques pour les missions de nettoyage :

- **Aérez les pièces** dans lequel le(s)/la salarié(es) doit intervenir avant son arrivée quand c'est possible
- **Privilégiez les interventions après une période d'inoccupation** des locaux (idéalement 12h) ;

👉 Il est nécessaire d'informer et de former le/la salarié(e) aux nouvelles mesures et protocoles :

Ce que nous avons mis en place à Intermed :

- Un **guide d'informations et de recommandation** en lien avec le COVID-19 a été remis et expliqué à chaque salarié(e) ;
- Un **protocole de base** a été remis et expliqué au(x)/à la salarié(es), concernant l'organisation de sa mission ;
- Il lui/leur a été précisé que **le protocole spécifique mis en place par le/la client(e)** doit être respecté prioritairement ;
- **Toutes précisions que vous nous apportez concernant la mission et son déroulement seront expliquées** au(x)/à la salarié(es).

Votre rôle :

- **Informez le(s)/la salarié(es) sur les mesures/protocoles** mis en place au sein de votre structure respectant les réglementations et recommandations en lien avec la crise de COVID-19 ;
- **Expliquez ce protocole** au(x)/à la salarié(es).

👉 En tant qu'utilisateur, vous vous engagez à nous signaler si un cas de COVID-19 est soupçonné lorsque les locaux pourraient être contaminés.

→ Si les mesures citées ci-dessus, ne sont pas respectées, nous ne pourrions pas continuer à intervenir pour votre structure

Abonnement annuel : 20 €

Coût horaire : <i>(Sur une base smic)</i>	21,50 €
---	----------------

Certifié exact, fait à....., le.....

NOM ET QUALITE DU SIGNATAIRE :
(Signature et cachet)